



LA BESLIÈRE - LE MESNIL DREY  
LE BOGAGE TERRE & MER

Département de la Manche – Canton de Bréhal

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 Novembre 2024 à vingt heures trente minutes se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

### Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Procuration :  
Présents : 10

### DATE DE CONVOCAION

30/10/2024

### DATE D'AFFICHAGE

30/10/2024

### Etaient présents :

BONJOUR David, BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,

TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière

LAINÉ Michèle, Maire déléguée du Mesnil Drey

PIETTE Pascale,

SEBIRE Michaël, LE CORFEC Stéphanie, MARIE-AMIOT Antoine,

MOULIN Jacky,

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :

Absent : Alexandre Durand – Franck Anelli

Absents excusés : Jocelyne BENSET – Hélène BIDOT

Secrétaire de séance : David BONJOUR

### Ajouts à l'ordre du jour :

- Modification du poste de Christelle Guyon
- Allongement réseau assainissement au Repas
- Encaissement d'un chèque - Remise de prix - Maisons Paysannes de France
- Achat deux ordinateurs – ALSH et Ecole

### **2024 – 73 / RECENSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière

La délibération du conseil municipal est donc l'acte qui fait foi.

L'article R.2334-6 DU CGCT indique que, pour le calcul de la dotation de solidarité rurale, « les données à prendre en compte s'apprécient au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédant l'exercice au titre duquel est fait la répartition.

Par conséquent, pour la répartition de la dotation de solidarité rurale au titre de l'exercice 2025, ne seront retenues que les délibérations adoptées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 inclus, sous réserve qu'elles n'actent pas le classement ou le déclassement de certaines voies avec effet différé à une date

postérieure au 1<sup>ER</sup> janvier de l'exercice 2024.

Longueur de voirie déclarée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 19218

Ajout de la voirie du lotissement du Jardin de la Prieurée soit 215 m – Création du lotissement

Nouvelle longueur de voie recensée au 1<sup>ER</sup> janvier 2024 : 19433

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- valide cette attribution
- autorise Madame le Maire à signer le document de validation

## **2024 - 74 / CONTRAT POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Madame Le Maire informe du renouvellement du contrat pour l'exploitation du service public d'assainissement avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone

La collectivité confie au prestataire la réalisation, pour son compte et à sa demande, des interventions pour l'entretien des 5 postes de refoulement conformément aux clauses et conditions ci-après exposées pour répondre rapidement aux différentes situations et permettre ainsi d'assurer la continuité du service public d'assainissement collectif.

Les installations concernées sont :

Village Plaine : 2 pompes

La Gare : 2 pompes

Le Prieuré : 2 pompes

La Poterie : 2 pompes

Le Pignolet : 2 pompes

Rémunération forfaitaire : 2 518.71 € HT par semestre

Pour des interventions d'urgence : (Voir grille tarifaire)

Le contrat a une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 5 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- valide ce contrat,
- autorise Madame le Maire à signer le contrat

## **2024- 75 / SDEM : Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité – PARTICIPATION FINANCIERE DES MEMBRES**

Madame Le maire rappelle que le Syndicat Départemental d'énergies de la Manche (SDEM 50) a constitué un groupement de commandes permanent d'achat d'électricité et de services associés depuis 2016, afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Madame le Maire, précise que cette mission de coordonnateur, exercée à titre gracieux par le syndicat depuis 2016, présente plusieurs intérêts pour les membres du groupement (sécurisation des procédures d'achat d'électricité, fédération des besoins, maîtrise des dépenses, gestion courant, stratégie d'achat....

Madame Le Maire indique que le SDEM 50 a constaté l'augmentation croissante des frais engendrés pour l'exercice de la mission de coordonnateur, au vu :

- Du temps de recensement des besoins des membre du groupement et la complexité croissante des marchés de fourniture d'électricité,
- De la gestion courant du groupement d'achat pour le compte des 298 membres.
- De la stratégie d'achat – constante évolution – demandant expertise (formation), veille et anticipation

Madame Le Maire indique que par délibération en acte du 12 octobre 2023, le comité syndical du SDEM 50 a décidé d'instaurer une participation financière à la charge des membres du groupement à compter de l'exercice 2024 afin de renforcer les moyens que le syndicat consacre à ce groupement au bénéfice de l'ensemble des 298 membres.

Madame le Maire précise que cette participation financière est établie en fonction du nombre de points de livraison (PDL) du membre intégré dans le périmètre du groupement et qu'elle est d'un montant de :

- . 6€/PDL/an avec un minimum plancher de 50 euros pour les collectivités – établissements adhérents au SDEM 50
- . 10€/PDL/an avec un minimum plancher de 50 euros pour les collectivités – établissement non adhérents au SDEM 50.

Madame le Maire précise que les collectivités et établissements ayant comme vocation unique l'action sociale ou éducative sont exonérés du versement de la participation financière.

Madame Le Maire précise que les éventuelles modifications de la convention constitutive doivent être approuvées dans les mêmes termes que la convention initiale,

Madame le Maire sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier;

VU LE Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L1414-3-II

VU le code de la commande publique

VU l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer l'avenant de la convention – participation financière des membres**

## **2024 – 76 / VENTE LOGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE – LA BESLIERE**

Madame DEHAAN Emilie, de l'agence IAD, a fait l'estimation du bien, ancienne école – La Beslière.

**2 propositions :**

1/ Vente de l'ensemble du bien, soit 156 m<sup>2</sup> : DPE : G  
Prix net vendeur 190000 €

2/ Ou vente séparée des biens :  
Partie Mr Paysan soit 65 m<sup>2</sup> : DPE : G  
Prix net vendeur : 84 000 €  
Partie Mr Jouaudin soit 91 m<sup>2</sup> : DPE : D  
Prix net vendeur : 140500 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 10 voix pour – 1 Abstention – 0 contre – autorise Madame le Maire à signer un contrat de vente pour l'ensemble au prix de 180000 € avec l'agence immobilière IAD, sans exclusivité et se laisse la possibilité de signer un contrat de vente avec d'autres agences.**

#### **2024 – 77 / NUMEROTATION DU LIEU-DIT Le Pot Blanc – Dénomination d'une voie**

Le lieu-dit Le Pot Blanc n'est pas numéroté.

Afin de finaliser la numérotation des voies sur l'ensemble du territoire communal,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide de créer la voie « Impasse du Pot Blanc »**
  
- **Autorise Madame Le Maire à faire les démarches nécessaires pour la numération de cette voie**

#### **2024 – 78 / MODIFICATION DU POSTE DE Christelle GUYON – REDUCTION DE TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ANIMATEUR**

Christelle GUYON, en congé longue durée souhaite reprendre son activité professionnelle et donc réintégrer son poste sous conditions, compte tenu de son état de santé actuel, à compter du 22 novembre prochain.

Le comité médical a donné un avis favorable à sa reprise,

La médecine du travail préconise une reprise mais à temps partiel, 10 heures par semaine sur le temps scolaire avec une durée maximale de 3H par jour et de deux heures consécutives.

Le poste initial de Mme GUYON est de 35/35<sup>ème</sup> et ne permet donc pas une reprise avec ce temps de travail puisque le mi-temps thérapeutique serait de 17h30 et que le temps de travail maximal autorisé pour Mme GUYON est de 8 heures/35<sup>ème</sup> (annualisé)

Il est donc nécessaire de réduire le temps de travail du poste de Mme GUYON comme suit :

- **Modification de l'emploi permanent au poste d'animateur créé par délibération en date du 01/02/2019 pour effet au 01/04/2019 à temps complet**
  
- **Transformation en emploi permanent au même grade d'animateur à temps non complet à raison de 16/35<sup>ème</sup> à compter du 22/11/2024**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Acte la modification du poste d'animateur**

- **Autorise Madame Le Maire à effectuer les démarches nécessaires.**

## **2024 – 78 / ALLONGEMENT DU RESEAU EU – LE REPAS**

Devis de l'entreprise Hallais TP

MONTANT HT : 6 737.20 €

MONTANT TTC : 8 084.64 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer le devis de l'entreprise HALLAIS TP**

## **2024 – 79 / REMPLACEMENT DU POTEAU INCENDIE – LE REPAS : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE ST SAUVEUR LA POMMERAYE**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de remplacement du poteau incendie au Lieu-Dit le Repas ont été réalisés, pour la somme de 2 325 € HT (2 790€ TTC).

Ce réseau étant commun aux communes de Folligny et St Sauveur La Pommeraye, le coût de l'intervention doit être supporté par moitié par chacune de collectivités.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Autorise Madame Le Maire à demander à la commune de Saint Sauveur La Pommeraye le remboursement de 50% de la somme engagée soit 1 395 €.**

## **2024 – 80 / PRIX FINANCIER – MAISONS PAYSANNES DE FRANCE**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a gagné un prix lors d'un concours relatif à la création de bâtiments d'exceptions pour sa cellule commerciale. La remise des prix s'est effectuée sous forme d'un chèque d'un montant de 1 500 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Autorise Madame Le Maire à encaisser ce chèque d'un montant de 1500 €.**

## **2024 – 81 / ACHAT DEUX ORDINATEURS**

Madame le Maire informe que deux devis ont été demandés pour l'achat d'ordinateur pour l'ALSH et l'école (Classe de Madame Lelerre)

ALSH : Ordinateur ACER : 680.18 HT soit 816.21 € TTC

Ecole : Ordinateur TOSHIBA : 430.37 € soit 516.44 € TTC

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à valider ces devis.**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**ALSH :**

Bilan positif pendant les vacances : entre 15 et 23 enfants. Eugénie a pris les fonctions de directrice durant les vacances et je l'encourage à passer son BAFD.

La directrice du centre, Audrey Lecomte a pris ses fonctions Lundi 04 Novembre.

Les travaux de clôture ont été effectués par l'entreprise Gautier de Beauchamps pendant les vacances.

**CELLULE COMMERCIALE** : Ouverture officielle le 1<sup>er</sup> décembre.

**DECORATION DE NOEL** : Samedi 30 Novembre 2024

**ARBRE DE NOEL** : Vendredi 13 Décembre 2024 à 18 heures -

**JOURNAL** : Le journal est en cours de fabrication. Les articles sont à transmettre à David avant le 15 Novembre pour une distribution début Décembre.

**Cérémonie du 11 Novembre 2024** : Une cérémonie aura lieu à Folligny à 9 h 30 avec dépôt de gerbe par la municipalité et cérémonie à St Jean des Champs à 10 h 15 à l'église suivi d'une cérémonie au monument aux morts et vin d'honneur.

**CONSEIL D'ECOLE** : Mardi 12 Novembre à la mairie de Folligny de 18 h à 20 heures.

## **RESSOURCES HUMAINES**

**Services Civiques** : Nous avons mis fin au contrat de Lucas et Ludivine à compter du 16 octobre, pendant leur période d'essai car leurs profils n'étaient pas adaptés à nos demandes.

Nous les avons orientés vers le groupe FIM et agence d'intérim, et nous les avons motivés pour qu'ils passent leur permis de conduire ....

### **Voirie :**

Monsieur Bellenger Eric a été retenu et un CDD va être signé et débutera le 18 Novembre jusqu'au 31 Décembre 2024.

Le contrat avec Ose (Dibi Huet) se terminera le 30 Novembre.

### **Secrétariat :**

Philippe Gourbin est en arrêt maladie depuis le 07 Octobre et est prolongé jusqu'au 1<sup>ER</sup> Décembre.

Nous n'avons pas trouvé de personne autonome sur le poste pendant l'arrêt maladie du mois d'Octobre, le Centre de Gestion n'avait aucune remplaçante à nous proposer, idem pour GTM.

Nous nous sommes organisés avec Georges, David, Stéphanie, Sylvie et moi-même jusqu'au retour de Sandra, pour gérer l'accueil et les actes divers.

Suite à nos annonces, nous avons sélectionné deux personnes, à former pour le secrétariat.

Beaucoup de candidature mais aucune secrétaire de mairie.

La première, si elle l'accepte, fera le remplacement de Philippe, à mi-temps dès que possible.

La seconde, Angéline BELHAIRE sera embauchée à compter du 1<sup>ER</sup> Janvier 2025 et sera formée

par Sandra. Elle est comptable et souhaite changer d'orientation professionnelle. Création de poste votée par délibération Octobre 2024.

Michèle Laine, passage piéton :

Demande de positionner un passage piéton dans le bourg de Mesnil Drey afin de sécuriser les enfants qui prennent le car.

Madame Laine s'engage à faire faire des devis

Effarapage : L'entreprise chargée de l'effarapage n'a pas effectuée la totalité de sa prestation. Une réclamation auprès de GTM, compétent dans ce domaine sera faite.

Proposition de fixer une date pour la commission travaux en début d'année afin d'établir une liste des travaux de voirie à effectuer en 2025.

Jacky Moulin informe que le 06 Décembre 2024, à la Haye Pesnel, le Téléthon sera organisé par le comité des fêtes de la Haye Pesnel et l'Association des Loisirs de Folligny.

Et que le 08 Décembre 2024, à la Haye Pesnel sera organisé un marché de Noël, à la salle des fêtes.

L'association Folklore organise le Samedi 30 Novembre à 20 h 30 une soirée théâtrale à la salle des fêtes de Folligny.

Fin de séance